39 rue Cambon
75001 PARIS

EURONEXT PARIS NOTICES

euronext

27 juin 2006

N°2006 – 1845

LOCINDUS

SIICInvest Promesses

- Opérations d'apports- Scissions de LOCINDUS consentis à SIICInvest
- Attribution gratuite d'actions SIICInvest aux actionnaires de LOCINDUS
- Admission des actions et des promesses d'actions SIICInvest sur le marché *Eurolist by Euronext*™
- Dispositions particulières sur les négociations du 30 juin 2006 concernant les actions SIICInvest

(Eurolist – Compartiment B / Compartiment C)

_____

I – RESUME DES OPERATIONS

1) Approbation des Apports-Scissions par les assemblées générales extraordinaires de LOCINDUS et SIICInvest

Les assemblées générales extraordinaires des actionnaires de LOCINDUS et de SIICInvest du 26 juin 2006 ont approuvé les opérations d'apports-scissions décrites ci-dessous (les « **Apports-Scissions** ») :

(a) apport, placé sous le régime juridique des scissions, de 649.350 parts sociales sur les 650.000 parts sociales composant le capital de la société HC Invest, rémunéré par une augmentation de capital au profit de LOCINDUS sans redistribution par celle-ci au profit de ses actionnaires (l'« **Apport-Scission SCI** »),

(b) (i) apport, placé sous le régime juridique des scissions, d'actifs immobiliers et de divers éléments d'actifs et de passifs accessoires, représentant au total en valeur vénale environ 27,5% du périmètre de l'opération soit 19.677.000 euros et (ii) attribution à ses propres actionnaires - autres qu'elle-même – des actions SIICInvest émises en rémunération de cet apport, **à raison d'une action SIICInvest pour une action LOCINDUS détenue à la date de cette attribution** (hors actions auto-détenues) (l'« **Apport-Scission Redistribution** »),

(c) Apport, placé sous le régime juridique des scissions, du solde des actifs immobiliers faisant partie du périmètre de l'opération et de divers éléments d'actifs et de passifs accessoires, représentant au total en valeur vénale 45.395.540 euros, rémunéré par une augmentation de capital au profit de Locindus sans redistribution par celle-ci au profit de ses actionnaires (l'« **Apport-Scission Complémentaire** »).

2) Condition suspensive

La réalisation effective de l'Apport-Scission Complémentaire et de l'Apport-Scission Redistribution reste soumise à la satisfaction de la condition suspensive suivante :

- ouverture des négociations sur le marché *Eurolist by Euronext*™ des promesses d'actions de SIICInvest attribuées à raison des actions à émettre au titre de l'Apport-Scission Redistribution, conformément aux dispositions de l'article L. 228-10 du Code de commerce.

En conséquence, les actions et promesses d'actions SIICInvest seront admises temporairement sur le marché *Eurolist by Euronext*™ sous l'intitulé « SIICInv. Promesses » (se référer au paragraphe II 3) ci-après).

3) Rémunération des Apports-Scissions

- En rémunération de l'Apport-Scission SCI, sont émises 2.714.587 actions SIICInvest nouvelles d'une valeur nominale de 0,51 euro chacune au profit de LOCINDUS,
- En rémunération de l'Apport-Scission Redistribution, il sera émis et attribué aux actionnaires de LOCINDUS 8.126.111 actions nouvelles SIICInvest, à raison d'une action de SIICInvest pour chaque action LOCINDUS ayant droit à cette attribution à la date de cette attribution, soit le 29 juin 2006 à l'issue de la séance de bourse,
- En rémunération de l'Apport-Scission Complémentaire, SIICInvest émettra 18.747.227 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,51 euro chacune au profit de LOCINDUS.

Le nombre d'actions SIICInvest total à émettre en rémunération des Apports-Scissions est de **29.587.925** actions, portant le nombre d'actions composant le capital social à 29.666.847 actions de 0,51 euro de nominal chacune.

II – ADMISSION DES ACTIONS SIICInvest SUR EUROLIST BY EURONEXT

1- Admission

Conformément à l'article 6201 des Règles de marché d'Eurolist, Euronext Paris SA a décidé l'admission sur *Eurolist by Euronext*™ – Compartiment C, des **29.666.847** actions composant le capital de la société SIICInvest, de 0,51 euro de valeur nominale, jouissance 1er janvier 2006.

Les actions admises sur le marché *Eurolist by Euronext*™ représenteront la totalité du capital et des droits de vote.

L'introduction sur le marché Eurolist by Euronext™ – Compartiment C des actions et des promesses d'actions SIICInvest sera réalisée le 30 juin 2006 selon la procédure de cotation directe.

2- Attribution d'actions SIICInvest aux actionnaires LOCINDUS

Compte tenu du ratio d'attribution de 1 action SIICInvest attribuée pour 1 action LOCINDUS détenue (hors actions auto-détenues), l'opération d'attribution sera réalisée automatiquement par Euroclear France sur la base des soldes de ses affiliés au 29 juin 2006 à l'issue de la séance de bourse.

Les actions nouvelles de SIICInvest à émettre au titre de l'Apport-Scission Redistribution seront délivrées sous la forme au porteur à l'exception des actions de SIICInvest attribuées aux titulaires d'actions LOCINDUS inscrites au nominatif qui seront délivrées sous cette forme.

3- Cotation

Les **29.666.847** actions et promesses d'actions SIICInvest seront admises sur le marché *Eurolist by Euronext*™, le **30 juin 2006** et seront cotées dans les conditions suivantes :

- **Groupe : 16**
- **Code Isin FR0010332049**
- **Mnémonique : INV**
- **Libellé : « SIICInv. Promesses »**

Il est précisé que les intermédiaires devront faire figurer sur les avis d'opéré relatifs aux transactions réalisées le 30 juin 2006, le libellé « SIICInv. Promesses». Il appartiendra aux intermédiaires d'informer leurs clients sur la possibilité d'annulation rétroactive de leurs transactions sur la ligne « SIICInv. Promesses ».

Le 30 juin 2006

- Pré ouverture du marché :	**7h15**
- Ouverture :	**9h00**
- Seuil de cotation :	**en principe fixé à +/-20 % du cours de référence.**

Le cours de référence technique communiqué par SIICInvest pour l'action SIICInvest pour l'ouverture de la séance de bourse du 30 juin 2006 s'établit à 2,42 euros. Ce cours de référence ne préjuge en aucun cas du prix auquel se négocieront les actions et promesses d'actions SIICinvest et servira uniquement pour la fixation des seuils de réservation à l'ouverture de la séance du 30 juin 2006.

Si le prix excède les seuils statiques à l'ouverture, le marché est réservé pendant 15 minutes. Le nouveau prix de référence utilisé est le seuil précédemment atteint (seuil haut ou seuil bas). Les intervalles statiques de prix sont alors fixés à +/- 10% du nouveau prix de référence. Après cotation du premier cours sur la valeur, la cotation s'effectuera selon les règles habituelles du continu en matière de seuils.

Dès le jour de bourse suivant, les règles habituelles du continu, en matière de seuils et de durée de réservation, seront appliquées à la cotation de la valeur.

4- Changement de libellé

A compter du **3 juillet 2006**, suite à la réalisation effective de l'opération, les actions SIICInvest seront cotées sous le libellé ''SIICInvest'', code ISIN **FR0010332049** (inchangé) et mnémonique **INV** (inchangé).

III – COTATION DES ACTIONS LOCINDUS EX-DROIT A L'ATTRIBUTION D'ACTIONS SIICInvest

A compter du **30 juin 2006**, les 8.126.111 actions LOCINDUS (FR0000121352 – Mnémonique LD) seront cotées ex-droit à l'attribution gratuite d'actions SIICInvest.

Les ordres présents en carnet d'ordres seront éliminés le 29 juin 2006 au soir. Les clients devront renouveler leurs ordres le 30 juin 2006 avant l'ouverture du marché.

NOTA : le prospectus relatif à la présente opération a été visé par l'Autorité des marchés financiers le 19 mai 2006 sous le n°06-144.